

LE GUIDE DU CONDUCTEUR 2024

Maison
LYOVEL





Sommaire

Obligations du conducteur.....	Page 2
Commande / Renouvellement de véhicule.....	Page 3
Livraison du véhicule.....	Page 4
Réaffectation de véhicule.....	Page 5
Restitution.....	Page 5
Entretien / Réparations du véhicule.....	Page 7
Assurance & assistance.....	Page 8
Carrosserie et bris de glace.....	Page 11
Carte Carburant.....	Page 12
Pneumatiques.....	Page 13
Véhicule particulier.....	Page 15
Amendes.....	Page 16
Numéros utiles.....	Page 17



I. Obligations du conducteur.

A/ Généralités

Maison Lyovel met à votre disposition dans l'exercice de vos missions un véhicule en location ou en propriété.

Vous devez, **conformément à vos conditions contractuelles** :

- Faire l'ensemble des opérations nécessaires à son bon fonctionnement durant toute la durée d'utilisation du véhicule.
- Utiliser votre véhicule en « bon père de famille » tout au long de sa mise à disposition.
- Le restituer en bon état et propre.

B/ Obligations

- Le conducteur doit être titulaire du permis de conduire de la catégorie adéquate au véhicule conduit. Il doit être en cours de validité. **Votre responsable hiérarchique ou la RH peut à tout moment vous demander de le présenter, pendant et en dehors** des contrôles véhicules mensuels réalisés par votre N+1.
- Se conformer aux dispositions du code de la route.
- Circuler avec un véhicule propre

- Effectuer les visites de contrôle et d'entretien qui sont prescrites par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, ou nécessaires pour assurer le maintien en bon état du véhicule.
- Surveiller régulièrement l'état du véhicule
- Ne pas laisser les papiers du véhicule dans l'habitacle quand celui-ci n'est pas utilisé.
- Apposer le certificat d'assurance sur le pare-brise et la vignette Crit'Air (Pour les véhicules de location commandée automatiquement à la livraison du véhicule)
- Déclarer tout sinistre auprès du courtier **Théorème/Howden**, ainsi qu'à sa hiérarchie sous un délai de 48H.

II. Commandes de véhicules

La politique véhicule est définie par la direction de l'entreprise et, est **susceptible d'évoluer à tout moment (Achats, location, catégorie du véhicule)**.

Si Le véhicule affecté est en location, il fait l'objet d'un contrat adapté à votre Kilométrage, tout en réservant le loyer le plus optimum pour l'entreprise



Six mois avant la fin de votre contrat véhicule, vous ou votre responsable recevrez un mail indiquant que le véhicule est bientôt en fin de contrat et qu'il doit être renouvelé.

Le parc Lyovel est constitué de deux grandes catégories de véhicules : véhicule utilitaire et véhicule de fonction.

III. Livraison

Le collaborateur ou son n+1 est averti par un courriel de son relais régional de la disponibilité du véhicule.

Ce courriel comporte les informations suivantes :

- Les coordonnées de la concession où retirer le véhicule.
- Des directives sur la restitution du précédent véhicule.
- Un livret loueur et une copie de la carte grise
- Une attestation sur l'honneur de détention du permis de conduire à renvoyer obligatoirement à son relais régional. (**Fiche disponible dans le drive**).
- Attestation d'assurance



IV. Réaffectation d'un véhicule

En cas de besoin, le suivi du parc nécessite la mise en place d'un process spécifique à la réaffectation. Il se matérialise par une fiche d'attribution.

Cette fiche a pour objet de donner des indications sur l'état du véhicule et de ses accessoires lors du transfert.

- Le véhicule doit être en très bon état mécanique et carrosserie
- Le véhicule a bien une carte verte
- Le nouveau conducteur doit figurer sur la fiche de transfert (Traitement des PV par ex).

Le transfert de véhicule est effectué par un prestataire et, ce transfert est à la charge de l'agence qui prend le véhicule.

Fiche de réaffectation. Disponible chez votre référent régional et sur le drive Fleet management Lyovel.

V. La restitution

Le véhicule peut être restitué dans les cas suivants :



- Fin de contrat du véhicule ou vente du véhicule.
- Le salarié perd son statut de bénéficiaire à la suite d'un changement de fonction.
- Le départ du salarié (démission, licenciement, rupture conventionnelle...)
- Le retrait du permis de conduire.

Pour une bonne restitution de votre véhicule :

- Le véhicule doit être propre et en bon état
- Les bris de glaces devront être réparés avant la restitution
- Les pneus devront être usés à moins de 80% pour les véhicules en location.

Où ? :

- Le garage de la marque (Leaseplan et Arval)
- Pour Arval, possibilité de prendre rendez-vous sur Macadam : <https://macadam.eu/fr/fr/>

Le jour de la restitution pour les véhicules en location :

La carte grise si en possession ou la copie, le double des clés, les documents de bords, doivent être remis au garage. La carte carburante est restituée aux relais régions.

Les fiches de restitutions sont disponibles auprès des relais régions et dans le drive Fleet management :



- Ile de France Maryane Coté tel 01 82 99 00 49
- Nord Picardie Normandie Lara Poiré tel 06 49 11 53 02
- Centre Fabrice Colliot tél 06 76 82 19 89
- SML/ML Fabien Brunet tél 07 85 24 47 09

La fiche de restitution est remplie par le garage de restitution et le conducteur. **Il doit être obligatoirement signé par les parties en présence.** Ce document déclenche notamment la fin de facturation.

Une copie est envoyée obligatoirement aux relais régions dans les 24h.

VI. Entretien et Petites mécaniques (freins, amortisseurs...)

Pour les véhicules en location :

Arval, les entretiens doivent se faire dans le garage de la marque du véhicule.

Leaseplan les entretiens doivent se faire dans le **garage de la marque** du véhicule ou chez **Euromaster**

Pour les véhicules **Petit forestier, Fraikin** l'entretien est à réaliser chez ces prestataires.



Pour les **Proxicarlease** : garage de la marque avec demande d'accord préalable à Proxicarlease qui fournira un bon de commande : parc@proxi-carlease.com

Les contrôles techniques :

- Lease Plan : SGS (auto sécurité et securitest)
- Arval : DEKRA et SGS (Auto sécurité et securitest)

A noter que l'ensemble de ces prestations (entretien et CT) sont comprises dans les loyers. Elles ne doivent pas faire l'objet d'une facturation).

Pour les véhicules en propriété, les agences ont l'obligation de passer par le contrat cadre Norauto ou Euromaster - Il permet de bénéficier de prix négociés. Aucun accord cadre sur les contrôles techniques.

VII. Assurance et assistance

Lyovel passe par un courtier qui a pour charge de trouver et gérer un assureur.

Lyovel est uniquement assuré pour le vol, incendie et dommages aux tiers, dommages aux conducteurs. L'ensemble des impacts carrosseries responsables sont à la charge de Lyovel.

En 2024 : Le courtier est **Théorème/Howden** et l'assureur est **SOCG**.

- En cas de panne et immobilisation :
 - **Sur l'autoroute** : Contacter la gendarmerie qui fera intervenir un dépanneur agréé. (A la charge de Lyovel)
 - **Sur le reste du réseau** : A la charge du loueur. Au premier appel un numéro de dossier est fourni.
 - **Arval** **0 800 328 817**
 - **Leaseplan** **0 825 743 742 *1**
 - **Véhicule en propriété** : Le dépanneur référencé par votre agence, vous rapprocher de votre responsable. (En cas d'impossibilité de joindre un responsable, vous pouvez faire appel au dépanneur de votre choix).

En cas d'immobilisation du véhicule : Le véhicule sera envoyé dans le garage le plus proche.

- En cas de sinistre avec un tiers :

Vous devez remplir le constat amiable avec le tiers concerné. Même si votre véhicule n'a subi aucun dommage, il est impératif de le faire parvenir à Théorème/Howden à l'adresse suivante : johanna.ponsot@howdenassurances.com

Il est impératif que vous disposiez toujours d'un constat dans votre véhicule (Voir avec votre relais région).



- Dommmages corporels :

Lorsqu'il y a des dommages corporels, même sans gravité, et quel que soit l'état des victimes, un rapport ou un PV doit être établi, par la police ou la gendarmerie.

Un triplicata vous est délivré et vous devez le joindre au constat amiable que vous adressez à Théorème/Howden. S'il ne vous a pas été remis, il conviendra d'indiquer les coordonnées des autorités l'ayant établi.

- Dommmages aux véhicules sans tiers :

Adresser un mail circonstancié à Théorème/Howden en précisant la date, le lieu et les circonstances et mentionner les points de choc :

johanna.ponsot@howdenassurances.com

- Vol, tentative de vol du véhicule, incendie volontaire :

Vous devez immédiatement déposer une plainte et, le faire parvenir à Théorème/Howden dans les deux jours ouvrés.

Une procuration de Théorème/Howden (ou du loueur) permettant de porter plainte pourra être nécessaire et remis sur demande auprès du relais région :

johanna.ponsot@howdenassurances.com



VIII. Bris de Glace et petite Carrosserie

En cas d'impact hors champ de vision sur le pare-brise. Merci d'effectuer la réparation au plus vite soit par **Norauto** (Intervention Carglass) ou **France Pare- Brise**.

- **Tél Norauto : 0 969-324-224**
- **France parebrise : 0 800-732-006**

Dans le cadre du partenariat avec le courtier en assurance, la société **Mon Petit Carrossier** peut intervenir **pour la gestion des sinistres et/ou problèmes de carrosseries**

La prise de rendez-vous se fait par courriel :
lyovel@monpetitcarrossier.com

Le courtier Théorème/Howden avance les frais et nous refacture.



IX. Carte carburant

La carte carburant est rattachée à l'immatriculation du véhicule. Par conséquent il est interdit de l'utiliser pour un autre véhicule.

La carte carburant proposée est une **carte Shell** qui permet l'achat de carburant dans les réseaux :

- Esso Express – Low cost (A privilégié)
- Leclerc – Low cost (A privilégié)
- Shell
- Esso
- BP (Exception)

Son utilisation est dédiée à **l'activité professionnelle uniquement** et **la saisie du kilométrage est obligatoire à chaque réapprovisionnement en carburant.**

La carte carburant permet de régler

- Les dépenses de carburant
- Les dépenses de nettoyages
- Les dépenses de péages

Sauf contraintes professionnelles, les dépenses de carburant sont interdites le weekend.

La prise de carburant premium est interdite.



La prise de carburant sur autoroute est interdite sauf cas exceptionnel.

Important : Ne jamais conserver le code d'accès avec la carte carburant.

La mauvaise saisie du code entraîne un blocage de la carte pendant 24h. A l'issue de ce délai, **elle se réactive automatiquement.**

X. Pneumatiques

Pour Arval la prestation pneumatique est prévue au contrat. Il convient de se rapprocher de Arval (Tél dans n°utiles p17).

Pour les autres véhicules, le changement des pneumatiques doit impérativement être effectué auprès des réseaux spécialisés référencés par Lyovel : **Norauto ou Euromaster**

Prise de rendez-vous pour Norauto :

- **Contactez le 0 969 324 224**

Prise de rendez-vous pour Euromaster

- **Le centre le plus proche**



La prise de rendez-vous est impérative. Elle vous assure que les pneus soient disponibles et que le compte Lyovel soit reconnu. Elle nous empêche d'avancer les frais.

Attention, se présenter sous le nom de son entité : Maison Lyovel, SML, Lyovel.

Lyovel a sélectionné 3 marques de pneus répondant à des exigences de sécurité et de coûts. Ces marques sont obligatoires lors d'un changement de pneumatiques.

Lyovel a choisi un pneu de seconde monte (Pneu Norauto) pour la restitution de ses véhicules en location.

Pneus hiver: Pour les VU: Les pneus hiver nécessitent les accords du parc et du Directeur régional. L'accord est donné sur des régions connaissant des températures négatives et des précipitations de neige régulières d'une année sur l'autre.

Pour les VP : Accord donné par le supérieur hiérarchique

Gardiennage : Pour raison de sécurité les personnes bénéficiant de pneus neiges doivent opter pour la prestation gardiennage. Interdiction de stocker des pneus dans les agences.



XI. Véhicule particulier, avantages en nature et participation

Du fait de son contrat de travail et de sa mission, le salarié peut se voir attribué un véhicule de fonction.

Le modèle du véhicule de fonction est déterminé dans le contrat de travail ou/et dans un catalogue de véhicules choisi par la direction en fonction du poste occupé et des missions attribuées.

Dans ce cas et conformément aux règles URSSAF, le salarié est soumis aux avantages en nature et éventuellement à une participation.

Pour les véhicules thermiques et hybrides : La méthode des avantages en nature sélectionnée par Lyovel est le **calcul forfaitaire à 12% sans prise en charge du carburant personnel.**

Pour les Véhicules électriques : La méthode des avantages en nature sélectionnée par Lyovel est le **calcul forfaitaire à 9%**. L'URSSAF autorise un abattement de 50% sur le montant plafonné à 1800 euros.



XII. Amendes

A la suite d'une disposition votée par l'Assemblée nationale le 1/10/2016, les entreprises sont obligées depuis le 1 janvier 2017 de désigner un salarié en communiquant son identité complète après une infraction au code de la route sous peine de se voir infliger une amende de 450€ (pouvant aller jusqu'à 1800 euros).

Pour les infractions ayant eu lieu sur l'ensemble de la flotte lyovel, les désignations se font par **l'intermédiaire d'un logiciel dédié.**

Les amendes reçues au nom de Lyovel ne doivent pas être données au conducteur pour paiement.

Le paiement doit être effectué par le salarié, uniquement lorsque celui-ci reçoit le PV à son domicile et à son nom.

Si le paiement est effectué avant, Lyovel sera verbalisé pour non-dénonciation.

Cas particulier des PV de stationnement : Par principe le salarié se doit de réaliser ses meilleurs efforts pour stationner régulièrement ; En cas de verbalisation, le salarié est redevable de l'amende qu'il réglera dans les meilleurs délais.

Le salarié prendra en charge une éventuelle majoration pour non-paiement dans les délais.

Pour les secteurs où le stationnement régulier pose une contrainte d'exploitation, le salarié alerte son responsable qui lui donnera les consignes à suivre.



XIII. Numéros et contacts utiles.

- Parc Automobile Lyovel :
 - Ile de France Maryane Coté : tel **01 82 99 00 49**
 - Nord Picardie Normandie : Lara Poiré tel **06 49 11 53 02**
 - Centre Fabrice Colliot : **tél 06 76 82 19 89**
 - Siège Fabien Brunet : **tél 07-85-24-47-09**

- Arval service conducteur : **08-00-32-88-17**
- Lease-Plan service conducteur : **08-25-74-37-42**
- Courtier Théorème/Howden (envoi des constats) :
johanna.ponsot@howdenassurances.com

- Annulation carte Shell pour vol ou perte : **09-69-36-60-24 ou 29**
- Norauto prise de rendez-vous. Numéro unique : **0 969-324-224**
 - Pneumatiques
 - Révisions/entretiens
 - Bris de glace

- Euromaster : Le site sélectionné
- Carrosserie : Mon petit carrossier :
lyovel@monpetitcarrossier.com
- France Parebrise : **0 800 732 006**

Maison
LYOVEL

